



Paris, le 27/06/2016 18:45:00 Dépêche n°540938

# Le Snapatsi demande le "retrait immédiat" des personnels administratifs à l'accueil des services de police

Par [Raphaël Marchal](#)

Le syndicat Alliance-Snapatsi demande, dans un courrier adressé à Bernard Cazeneuve, mercredi 22 juin 2016, le "retrait immédiat de tous les personnels administratifs et techniques dans les accueils des services de police". À la suite de l'assassinat d'un officier de police et de sa compagne, agente administrative de la police nationale, à leur domicile des Yvelines ([lire sur AEF](#)), le ministre de l'Intérieur avait "demandé aux organisations syndicales d'apporter leurs propositions afin d'améliorer la sécurité des agents du ministère de l'Intérieur", indique le Snapatsi. L'organisation suggère également plusieurs mesures visant à renforcer l'anonymat des agents.

Outre le retrait des personnels administratifs de l'accueil des commissariats, le Snapatsi demande au ministre de l'Intérieur, dans un [courrier](#) daté du mercredi 22 juin 2016, des mesures pour renforcer la sécurité de l'ensemble des personnels de soutien du ministère de l'Intérieur. L'organisation souhaite notamment la "protection de l'agent lorsqu'il assure seul une mission de soutien exposée" ou encore la mise en place d'un numéro d'alerte spécifique à disposition des agents.

## RENFORCER L'ANONYMAT DES PERSONNELS

Elle suggère "la sécurisation renforcée des entrées des services administratifs de police et de gendarmerie" et la "reconfiguration de ces services" afin que les personnels "n'aient plus à croiser les personnes mises en cause, convoquées ou en garde à vue". Le Snapatsi souhaite aussi le rétablissement des enquêtes de moralité pour les personnes recrutées.

Le syndicat propose également le renforcement de l'anonymat des personnels. Il demande notamment le retrait de toutes les listes des lauréats de concours et examens professionnels du site internet du ministère de l'Intérieur, ainsi que de l'identité des personnes à contacter sur les offres d'emploi public.

De manière symbolique, le Snapatsi demande d'étendre à "tous les agents du ministère de l'Intérieur mortellement blessés dans l'exercice de leurs fonctions, la possibilité de promotion à titre posthume dans un corps hiérarchiquement supérieur".

## DES MESURES POUR LES PERSONNELS SCIENTIFIQUES

En ce qui concerne spécifiquement les personnels techniques et scientifiques, le Snapatsi demande la "sécurisation" de leur intervention sur une scène d'infraction. Cette protection doit être assurée "par le service requérant ou toute autre unité de personnels actifs", réclame le Snapatsi. À défaut d'une telle protection, le syndicat demande l'"interdiction du port du gilet PTS ou [de] toute autre tenue vestimentaire permettant d'identifier les personnels".

L'organisation demande également l'"interdiction" du recours aux agents de la PTS pour "couvrir les manifestations". Elle souhaite "l'anonymat des [personnels de] PTS dans les actes judiciaires et des experts intervenant aux assises". "Dans les affaires de terrorisme, les PTS doivent intervenir à visage couvert lors des perquisitions et signer leurs rapports par un numéro d'identification en lieu et place de leur nom."